

La Santé au Travail en Cornouaille recrute

Son/sa futur(e) **Assistant(e) Médical(e) Polyvalent(e)**

Poste en **CDD à temps plein**, à pourvoir de novembre 2024 à avril 2025 dans notre centre principal de
Quimper – Kerdroniou
(Déplacements à prévoir dans les centres médicaux du Finistère Sud)

Quelques mots sur notre Association

Notre service de Prévention et de Santé au Travail est une association à taille humaine, qui emploie aujourd'hui 87 collaborateurs et vise à améliorer les conditions de travail des salariés de près de 8 000 entreprises adhérentes.

Organisée autour de 9 équipes pluridisciplinaires, chacune composée de Médecins du Travail, d'Infirmier(e)s, d'Assistants Médicaux et d'Assistants Techniques, notre association couvre l'ensemble du Sud Finistère, un territoire touristique marqué par une économie dynamique et variée.

Vos missions

- Assister les médecins du travail lors des visites médicales et réaliser les examens complémentaires dans le respect du secret professionnel et du code du travail.
- Assurer la gestion des tâches administratives inhérentes aux activités des équipes médicales. Assurer l'accueil physique des salariés et visiteurs sur le centre principal de Kerdroniou.
- Assurer vos missions dans le cadre des objectifs fixés par la direction et notamment via le projet de service.

Avez-vous le profil ?

- Vous êtes diplômé(e) d'un Bac et doté(e) d'un bon relationnel ?
- Vous bénéficiez d'une première expérience sur ce type de poste où vous avez su faire preuve de polyvalence et d'autonomie ?
- Vous maîtrisez l'outil informatique ?
- Vous possédez le permis B ?

Rejoignez-nous !

Adressez votre candidature à M. Christophe POULIQUEN, Directeur de la STC, **jusqu'au 18 octobre 2024**.

Par courrier : 2 Rue Louison Bobet
ZAC de Kerdroniou – CS 12006 –
29018 QUIMPER Cedex

ou par mail à : ressources.humaines@stc-quimper.org

Et si vous hésitez encore...

- Parcours d'intégration personnalisé et adapté prévu dès votre embauche
- Accès aux formations dont vous pourriez avoir besoin
- Horaire collectif journalier : 8h15-12h15/13h30-17h30
- 24 jours RTT par an
- 2 jours de « pont » accordés chaque année
- Complémentaire santé (prise en charge à 80% de la cotisation par l'employeur)
- Tickets Restaurant
- Epargne salariale : Plan d'Epargne Entreprise (PEE)
- Coffre-fort numérique
- CSE (avantages et réductions avec l'offre de billetterie CSE, chèque vacances et carte cadeaux)